

## **NOTE DE PRESENTATION**

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019**

La décision modificative présentée a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires 2019.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits et des transferts de crédits entre chapitres.

Les corrections apportées aux inscriptions portent sur le budget principal 2019 uniquement.

#### **1. BUDGET PRINCIPAL**

La décision modificative du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 313 022 €.

Nous nous attacherons ci-après à décrire les variations des différents chapitres budgétaires des opérations réelles.

Les opérations d'ordres correspondent aux ajustements nécessaires pour les dotations aux amortissements et les reprises de subvention. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

##### **1.1. La section de fonctionnement**

La décision modificative vient porter les crédits de la section de fonctionnement à 67 924 988,26 € en dépenses et à 72 406 765,00 € en recettes pour les seules opérations réelles.

##### **1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 173K€ par rapport aux crédits inscrits au budget 2019. Cette évolution résulte principalement d'un ajustement des dotations de l'Etat et de la fiscalité suite aux notifications des services de l'Etat.

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP+BS)	Propositions nouvelles	TOTAL
013	Atténuation de charges	307 000,00	0,00	307 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 035 549,00	0,00	1 035 549,00
73	Impôts et taxes	58 541 789,00	-179 928,00	58 361 861,00
74	Dotations et participations	11 767 954,00	207 197,00	11 975 151,00
75	Autres produits de gestion courante	525 501,00	-4 247,00	521 254,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>72 177 793,00</b>	<b>23 022,00</b>	<b>72 200 815,00</b>
76	Produits financiers	45 000,00	0,00	45 000,00
77	Produits exceptionnels	10 950,00	150 000,00	160 950,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>72 233 743,00</b>	<b>173 022,00</b>	<b>72 406 765,00</b>

Suite aux notifications des états fiscaux, les impôts et les taxes sont diminués de -180K€. Par rapport aux prévisions budgétaires, les principales évolutions constatées sont :

- Taxes foncières et d'habitation : - 365 099 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : + 39 833 €
- Taxes sur les surfaces commerciales : - 22 568 €
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseaux : + 17 208 €
- Taxe sur les ordures ménagères : + 150 698 €.

La diminution des taxes foncières et d'habitation s'explique par la mise en œuvre du mécanisme d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des redevables réalisant un chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 euros. Pour l'Agglomération, cela se traduit par une exonération d'environ 2000 contribuables. Cette exonération (247K€ environ) est compensée par l'Etat, ce qui explique l'augmentation du montant des compensations fiscales au chapitre 74.

Les dotations et participation sont en progression de 207K€, sortant ainsi :

- La dotation globale de fonctionnement à 10 068 382 € contre 10 190 903 €
- Les compensations fiscales à 1 115 959 € contre 806 719 €.

Les produits exceptionnels sont réévalués de 150K€ pour prendre en compte le remboursement envisagé suite aux sinistres survenus sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Fargeau-Ponthierry fin 2018.

### 1.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Par rapport aux crédits inscrits (BP + BS) au budget 2019, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 478 000 €, soit 0,7%. Elles se ventilent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 731 182,26	527 250,00	9 258 432,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 268 785,00	-45 500,00	8 223 285,00
014	Atténuation de produits	28 354 358,00	0 000,00	28 354 358,00
65	Autres charges de gestion courante	20 853 604,00	-12 750,00	20 840 854,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	46 500,00	0,00	46 500,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>66 254 429,26</b>	<b>469 000,00</b>	<b>67 509 833,26</b>
66	Charges financières	594 556,00	0,00	594 556,00

67	Charges exceptionnelles	598 003,00	9 000,00	607 003,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>67 446 988,26</b>	<b>478 000,00</b>	<b>67 924 988,26</b>

La principale évolution est constatée sur les charges à caractère général qui se voient augmentées de 527K€.

Cette progression s'explique, notamment, par des compléments de crédits nécessaires pour :

- La gestion du patrimoine communautaire pour 335K€ dont 250K€ de crédits supplémentaires pour la remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Fargeau-Ponthierry.
- La réalisation d'une étude pour la définition des conditions de faisabilité d'une opération d'aménagement à vocation économique en entrée de ville à Pringy (+50k€).
- La prise en compte de l'indexation du contrat Melibus (+30K€).
- L'action de concertation (28k€) citoyenne initiée dans le cadre de la démarche du plan paysage, « Il était une fois le Val d'Ancoeur », dont les crédits ont été initialement prévus en investissement.
- Le financement de prestations (Assistance technique ITI et coordination Sport Passion) pour 45,5k€ dont les crédits sont transférés du chapitre 012 (charges de personnel).

## 1.2 La section d'investissement

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement, après intégration des ajustements proposés en décision modificative, s'élève en dépenses à 20 733 060,15 € et en recettes à 27 106 345,01 €.

### 1.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement se ventilent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
	Total des opérations d'équipement	18 140 366,14	0,00	18 140 366,14
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>18 140 366,14</b>	<b>0,00</b>	<b>18 140 366,14</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	2 442 693,01	40 000,00	2 482 693,01
26	Participations et créances rattachées à des participations	1,00	0,00	1,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 442 694,01</b>	<b>40 000,00</b>	<b>2 482 694,01</b>
45...1	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	150 000,00	0,00	150 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>20 733 060,15</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20 773 060,15</b>

Des dépenses sont prévues pour les cautions remboursées aux locataires de l'Hôtel des artisans. Une somme identique est prévue en recettes d'investissement.

La décision modificative ne prévoit pas d'évolution des dépenses d'équipement. Néanmoins, afin de tenir de l'état d'avancement des projets, il est proposé une nouvelle ventilation des crédits de paiement pour les opérations suivantes :

Dépense d'équipement	Crédits ouverts 2019	Proposition DM1	Total
00025 - Programme de rénovation urbaine	500 000,00	0,00	500 000,00
00034 - Clos Saint louis	275 000,00	0,00	275 000,00
00036 - Parc d'activités Vaux le Pénil	140 000,00	-140 000,00	0,00
00038 - Extension des locaux de la CAMVS	2 396 337,60	0,00	2 396 337,60
00044 - Quartier Centre Gare Melun	2 175 000,00	0,00	2 175 000,00
00046 - Logements fonds propres N°2	158 937,00	-90 000,00	68 937,00
00047 - Logements Fonds délégués n°2	208 825,78	-99 000,00	109 825,78
00055 - ZA Montereau sur le Jard	635 485,00	0,00	635 485,00
00056 - Franchissements de Seine	50 000,00	-20 000,00	30 000,00
00059 - Infrastructure de transport	155 000,00	0,00	155 000,00
00062 - Fonds de concours	540 000,00	0,00	540 000,00
00063 - Dépenses d'équipement récurrentes	472 000,00	100 000,00	572 000,00
00064 - Systèmes d'information et réseaux	492 338,00	57 000,00	549 338,00
00065 - Barrage des vives eaux	180 811,76	0,00	180 811,76
00066 - Divers liaisons douces	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
00067 - Logements insalubres et indignes	300 000,00	0,00	300 000,00
00068 - Fonds Propres - convention 3	533 750,00	0,00	533 750,00
00069 - Fonds délégués - Convention 3	457 881,00	311 000,00	768 881,00
00070 - Université	914 000,00	0,00	914 000,00
00071 - Mobilité	250 800,00	-199 000,00	51 800,00
00072 - Accueil des gens du voyage	2 070 000,00	0,00	2 070 000,00
00073 - Sécurité et prévention de la délinquance	96 200,00	120 000,00	216 200,00
00074 - Schéma de cohérence territoriale	66 000,00	0,00	66 000,00
00076 - Copropriétés dégradées	171 000,00	40 000,00	211 000,00
00077 - Remise en état des ZAE transférées	1 535 000,00	140 000,00	1 675 000,00
00078 - Aménagement du territoire (études CIN)	650 000,00	-220 000,00	430 000,00
00079 - GeMAPI	716 000,00	0,00	716 000,00
<b>Total</b>	<b>18 140 366,14</b>	<b>0,00</b>	<b>18 140 366,14</b>

### 1.2.2 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se ventilent comme suit :

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 967 263,00	-255 003,99	4 712 259,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 492 651,35	559 981,99	9 052 633,34
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>13 459 914,35</b>	<b>304 978,00</b>	<b>13 764 892,35</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	500 000,00	0,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 436 464,22	0,00	12 436 464,22
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 167,00	40 000,00	42 167,00
27	Autres immobilisations financières	212 821,44	0,00	212 821,44
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>13 151 452,66</b>	<b>40 000,00</b>	<b>13 191 452,66</b>

<b>45...2</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	150 000,00	0,00	150 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>26 761 367,01</b>	<b>344 978,00</b>	<b>27 106 345,01</b>

Les subventions d'investissement sont diminuées pour prendre en compte les décalages de versement. Ces ajustements concernent les opérations suivantes :

Recette d'Investissement	BP 2019	Proposition DM	Total
00034 - Clos Saint louis	11 000,00	0,00	<b>11 000,00</b>
00038 - Extension des locaux de la CAMVS	1 120 528,00	0,00	<b>1 120 528,00</b>
00047 - Logements Fonds délégués n°2	600 000,00	0,00	<b>600 000,00</b>
00055 - ZA Montereau sur le Jard	635 485,00	0,00	<b>635 485,00</b>
00059 - Infrastructure de transport	114 400,00	0,00	<b>114 400,00</b>
00064 - Systèmes d'information et réseaux - 2015/2018	20 000,00	0,00	<b>20 000,00</b>
00066 - Divers liaisons douces	1 374 950,00	0,00	<b>1 374 950,00</b>
00068 - Fonds Propres - convention 3	250 000,00	-32 109,99	<b>217 890,01</b>
00070 - Université	99 000,00	0,00	<b>99 000,00</b>
00071 - Mobilité	146 000,00	-91 694,00	<b>54 306,00</b>
00072 - Accueil des gens du voyage	213 900,00	0,00	<b>213 900,00</b>
00074 - Schéma de cohérence territoriale	30 000,00	0,00	<b>30 000,00</b>
00076 - Copropriétés dégradées	0,00	100 800,00	<b>100 800,00</b>
00077 - Remise en état des ZAE transférées	232 000,00	-232 000,00	<b>0,00</b>
00078 - Aménagement du territoire (études CIN)	120 000,00	0,00	<b>120 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>4 967 263,00</b>	<b>-255 003,99</b>	<b>4 712 259,01</b>

L'équilibre de la section d'investissement nécessite d'augmenter l'emprunt de 560K€, portant ainsi, le volume d'emprunt 2019 à 9 052 633,34 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2019.4.5.100**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 1 JUILLET 2019 à 19h00 à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche – 19 rue du Château à MELUN, sous la présidence de M. Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Gérard AUBRUN, Georges AURICOSTE, Gilles BATAIL, Alain BERNHEIM, François BLANCHON, Eric BONNOMET, Slimane BOUKLOUCHE, Geneviève BURLE, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Willy DELPORTE, Ségolène DURAND, Bernard FABRE, Fabien FOSSE, Francis GALLOY, Gilles GATTEAU, Christian GENET, Dominique GERVAIS, Marie-Hélène GRANGE, Anne GRAVIERE, Jean-Pierre GUERIN, Genevieve JEAMMET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Jean-François LEMESLE, Anselme MALMASSARI, Kadir MEBAREK, Josette MEUNIER, Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Anne MORIN, Romaric MOYON, Sylvia ORDIONI, Paulo PAIXAO, Vincent PAUL-PETIT, Marie-Rose RAVIER, Jean-Pierre RODRIGUEZ, Patricia ROUCHON, Marc SAVINO, Alain TAFFOUREAU, Franck VERNIN, Jocelyne VERNON, Louis Vogel, Pierre YVROUD.

**Date de la convocation**  
17/06/2019

**Date de l'affichage :**  
25/06/2019

**Nombre de conseillers :**  
en exercice : 73  
présents ou représentés : 62

**SUPPLEANTS**

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Nicolas ALIX a donné pouvoir à Jean-Pierre GUERIN, Josette ANTIGNAC a donné pouvoir à Christian GENET, Claude BOURQUARD a donné pouvoir à Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Josette CHABANE a donné pouvoir à Marie-Rose RAVIER, Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à Georges AURICOSTE, Jérôme GUYARD a donné pouvoir à Jean-François LEMESLE, Dominique KUNDIG-BORDES a donné pouvoir à Slimane BOUKLOUCHE, Dominique MARC a donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Françoise MEGRET a donné pouvoir à Geneviève BURLE, Henri MELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre RODRIGUEZ, Gérard MILLET a donné pouvoir à Kadir MEBAREK, Ginette MOREAU a donné pouvoir à Alain TAFFOUREAU, Carole NADAL a donné pouvoir à Anne GRAVIERE, Sylvie PAGES a donné pouvoir à François BLANCHON, Françoise PERREAU a donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Brigitte TIXIER a donné pouvoir à Marie-Hélène GRANGE, Renée WOJEIK a donné pouvoir à Fabien FOSSE.

**ABSENTS EXCUSES**

Patricia ASTRUC GAVALDA, Farida ATIGUI, Noël BOURSIN, Thomas GUYARD, Christian HUS, François KALFON, Jean-Pierre MITGERE, Joëlle NOTO, Mourad SALAH, Valérie VERNIN-FOURNIER, Lionel WALKER.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Alain BERNHEIM

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2019**

Le Conseil Communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire M14 ;

**VU** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**VU** le budget primitif voté le 10 décembre 2018 ;

**VU** le budget supplémentaire voté le 27 mai 2019 ;

**VU** la saisine du Bureau Communautaire du 20 juin 2019 ;

**VU** la saisine de la Commission des Finances et de la Mutualisation des Services du 24 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** le projet de Décision Modificative n°1 présenté par le Président de l'Agglomération ;

*Après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2019, selon le document annexé,

**DECIDE** de créer l'opération 00080 NPNRU.

Adopté à la majorité, avec 56 Pour et 6 Contre.

Adopté à la majorité.

Fait et délibéré le lundi 1 juillet 2019 et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20190701-36223-BF-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : mercredi 3 juillet 2019

Publication ou notification : 3 juillet 2019

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun